

## Nouvelles lois anti-terroristes en Mauritanie

# La guerre est déclarée

L'attaque contre le poste militaire de Lemgheyti continue d'occuper et de préoccuper tout le monde. La rue grouille d'histoires, fantaisistes et souvent imprécises, relatives aux détails de l'opération et aux éventuelles poursuites engagées par l'armée mauritanienne contre les assaillants. Le rêve d'aboutir à des résultats rapides semble de plus en plus s'éloigner...

Le gouvernement, carrément engagé dans une guerre sans merci contre un ennemi difficilement saisissable, accorde la priorité à l'adaptation de la législation du pays à la nouvelle donne. Il a adopté, lors de la dernière réunion du conseil des ministres, de nouvelles lois contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Les forces de l'ordre ont interpellé, jeudi dernier (16 juin) à Zouérate, un ressortissant algérien qui fut acheminé à Nouakchott, le jour suivant, sous haute surveillance, et remis directement à la police. Une grosse prise, laissait-on entendre chez les enquêteurs,

qui fait renaître l'espoir de parvenir enfin à collecter des informations sur les auteurs de l'attaque et leurs stratégies de guerre contre la Mauritanie. Jusqu'à présent, les milieux sécuritaires se refusent à donner le moindre détail sur cet homme, même s'ils paraissent convaincus de son appartenance au GSPC. Selon toute vraisemblance, cet Algérien, qui est marié à une touarègue dont la famille, venue comme réfugiée, réside depuis quelques années en Mauritanie, serait arrivé jeudi à Zouérate en provenance de la frontière algéro-malienne et comptait accompagner son épouse, enceinte, jusqu'à Nouakchott. On aurait saisi avec lui une arme, mais rien n'indique qu'il avait participé à l'agression contre le poste militaire de Lemgheyti. Son arrestation n'a jusqu'ici servi qu'à permettre à la police de conforter la thèse qu'elle défend déjà depuis quelques années, et qui suppose l'existence au sein des islamistes mauritaniens d'une forte tendance jihadiste qui prépare le terrain depuis quelques années au lancement de la guerre sainte.

Suite en page 3

# La guerre est déclarée

Suite de la Une

Selon les avocats de la défense des islamistes incarcérés à la prison civile de Nouakchott, la police a fait sortir deux jeunes prévenus de leurs cellules, pendant le week-end dernier et à l'insu du juge d'instruction, pour les amener à l'école de police, les torturer avant de les ramener à leurs geôles. Ces détenus intéresseraient également des enquêteurs militaires américains qui se seraient rendus plusieurs fois à la prison civile, en compagnie de militaires mauritaniens, afin de les interroger. Difficile de confirmer cette information, mais il est tout de même sûr qu'une dizaine de militaires américains avaient fait le déplacement à Lemgheyt, la semaine dernière. Cherchaient-ils les preuves des affirmations du gouvernement mauritanien sur les auteurs du coup, ou étaient-ils partis pour évaluer la situation et voir les besoins de l'armée pour faire face à la nouvelle menace terroriste qui pèse désormais sur le pays?

### **Définir et combattre le terrorisme**

La polémique soulevée au sujet des auteurs de l'attaque de Lemgheyt semble s'estomper. Tous les pays concernés de près ou de loin par ce problème ont fini par accepter la thèse du gouvernement mauritanien quant à la responsabilité —totale ou partielle— du GSPC. Mais sur ce point, les spécialistes des mouvements islamistes favorisent la constitution d'un nouveau groupe supra national

réunissant des ressortissants de plusieurs pays africains, et qui, pour combattre la présence américaine, entend mener son Jihad dans toute la région. C'est dans ce cadre qu'il aurait attaqué la Mauritanie qui constitue un objectif facile et une cible idéale: un pays qui a noué des relations avec "l'État sioniste" et qui continue d'emprisonner et de pourchasser leurs "frères".

Face à cette terrible menace et à défaut de pouvoir mener rapidement des représailles militaires contre ce groupe, le gouvernement mauritanien a préféré commencer par la mise en place d'un arsenal juridique dissuasif pour combattre l'extrémisme religieux. En effet, le dernier conseil des ministres a adopté une nouvelle loi qui définit le terrorisme et qui désigne la cour criminelle de Nouakchott comme seule juridiction compétente pour juger les actes terroristes.

Cette manière de faire est carrément à la mode et plus ou moins légitime, si l'on compare le cas de la Mauritanie à celui du Maroc ou des Etats Unis, qui, au lendemain d'attaques terroristes, avaient promulgué de nouvelles lois pour combattre les risques de violence. Mais telle qu'elle a été expliquée par le ministre de l'information, cette nouvelle loi mauritanienne, très restrictive des libertés, risque d'être détournée de son objectif apparent et transformée en outil de répression du régime contre ses opposants.

**MOUSSA OULD HAMED**